

l'étude du poste "administration" un honorable député fasse, si bon lui semble, une déclaration de portée générale. Mais pour épargner du temps, et afin que le débat en soit plus clair et plus complet, il est bon d'attendre, pour poser des questions, que nous en venions à chaque article en cause. Je me ferai alors un plaisir de répondre de mon mieux à de telles questions.

M. BLAIR: Monsieur le président, au sujet des crédits de la Santé et du Bien-être, j'exprime mon étonnement qu'il ne soit pas plus souvent question d'hygiène en cette enceinte. Nous passons des heures et des jours à discuter de la défense et des ennemis éventuels du Canada; or, la maladie est notre plus grand ennemi. Elle s'attaque sans cesse à nos citoyens; cependant, le seul temps que nous consacrons à l'hygiène, au Parlement, ce sont les quelques heures où nous étudions les crédits de la santé et du bien-être. Toutefois, l'ennemi implacable de la population est toujours à l'œuvre.

L'actif le plus important d'un pays est sa population. La seule base solide de la prospérité et du bonheur d'une nation, est la santé de chacun de ses membres; la santé individuelle et nationale devrait donc être le premier souci du Gouvernement. L'objet ultime de l'hygiène publique devrait être de donner à chacun des chances égales de se maintenir en santé physique et intellectuelle, quelle que soit sa race ou sa situation économique. Pendant les années de guerre, les conditions économiques en général étaient favorables à l'hygiène publique. Toutefois, certains facteurs adverses ont joué leur rôle. Les services d'hygiène publique ont dû être restreints, faute de personnel. Les services médicaux et infirmiers ont été insuffisants dans bien des centres et l'expansion des services d'hygiène publique a subi un ralentissement notable. Six facteurs principaux sont indispensables à tout programme complet d'hygiène. Je les énumère:

1. Directives et assistance financière de l'Etat.
2. Recherches.
3. Programme éducatif propre à assurer au service l'appui du public.
4. Nombre suffisant d'hôpitaux et autres institutions donnant les soins aux malades.
5. Nombre suffisant de médecins, d'infirmières et d'aides spécialisées pour appliquer le programme de santé.
6. L'amalgamation de toutes les organisations par le Gouvernement.

Les frais médicaux de toutes sortes ont énormément augmenté depuis vingt-cinq ans, à mesure qu'on a découvert de nouvelles méthodes de diagnostic et de traitement. Les

[L'hon. M. Martin.]

frais médicaux s'accroissent mais la capacité de les acquitter n'augmente point. La médecine progresse à pas de géant, mais ce n'est pas tout le monde qui bénéficie au même degré des découvertes médicales. La collectivité et l'Etat ont le devoir d'assurer aux pauvres et aux malheureux les soins qu'ils ne peuvent se payer eux-mêmes. Les petits salariés, qui pouvaient autrefois se payer les services d'un médecin, ne le peuvent plus maintenant tant l'hospitalisation et l'attention médicale coûtent cher. Même dans les cas de maladie très grave on ne peut se payer les services indispensables d'une infirmière spéciale ou de l'hôpital. Sauf lorsque l'affection est à l'état aigu, on néglige des malaises chroniques faute d'argent. Il est déplorable que des enfants restent infirmes parce qu'on n'a pu les faire soigner lorsqu'ils auraient pu le mieux en profiter. La santé des citoyens importe, dans un pays comme le Canada, car l'avenir de la nation repose sur la santé physique, mentale et morale de notre jeunesse.

Nous abordons une nouvelle étape de la lutte contre la maladie. Pour que les initiatives réussissent il faut des directives désintéressées, la coopération de toute la profession médicale, l'intérêt et l'appui financier de nos citoyens. Tous les organismes intéressés devraient mettre l'épaule à la roue pour assurer les services de santé que nous désirons tous. Malgré les importantes découvertes médicales réalisées depuis dix ans, le problème du cancer, entre autres, attend encore sa solution. A moins donc de trouver de bons chercheurs, de leur fournir les laboratoires et de financer leurs travaux, nous aurons peine à diminuer les formidables sommes que nous coûtent chaque année la maladie. Il nous faut rien moins que la crème des savants, bien outillés et subventionnés. Nos chercheurs en médecine ne le cèdent en rien à ceux des autres pays, et je suis convaincu que, si nous leur en fournissions les moyens matériels et financiers, nos savants, qui ont déjà résolu bien des problèmes dans le passé, pourraient nous mettre sur la voie d'un remède au cancer.

On sollicite de plus en plus l'appui des gouvernements pour aider à traiter et à enrayer le cancer. L'élan qu'a récemment pris la lutte anticancéreuse a ranimé les espoirs. C'est dommage que le demi-million au Fonds du Jubilé du roi Georges V pour la lutte contre le cancer au Canada, commis à la garde de l'Etat pour subventionner les recherches d'un remède au cancer...

L'hon. M. MARTIN: L'honorable député ne veut sûrement pas dire que cette caisse relevait du Gouvernement.